



Indu APL réclamé par mon bailleur

Par **Sheryne**, le **23/10/2019** à **04:37**

Bonjour

J'ai reçu une lettre avec Ar de mon bailleur me réclamant un remboursement de 256 euros correspondant à un trop perçu de mes apl durant une periode(dates non précisées) et s'excusant de ne pas avoir pu me le signaler avant. sans autres explications

Ors je n'ai eu aucun courrier de la caf me demandant cela.

Si effectivement il y avait eu un trop perçu pourquoi ne m'ont ils pas prévenu avant et quel délais légal ont ils pour me réclamer cette somme.

Est-ce à mon bailleur de me réclamer l'indu ou bien la caf directement ?

.quels sont les recours auxquels j'ai droit afin de contester cela ?

Merci

Par **janus2fr**, le **23/10/2019** à **06:50**

Bonjour,

Votre bailleur perçoit t-il directement l'allocation logement ? Si oui, c'est probablement à lui que la CAF a réclamé le remboursement de l'indu, suite à quoi votre bailleur vous demande donc de verser le manque de loyer que cela constitue.

Mais demandez tout de même un justificatif...

Par **Sheryne**, le **23/10/2019** à **08:10**

Bonjour,

Oui c'est la caf qui verse directement l'apl à mon bailleur.

Je suis surprise que ce soit mon bailleur et non la caf qui me le réclame, oui je vais demander des justificatifs la lettre est des plus communes sans faire état des périodes concernées ni de

détails. Un remboursement point.

Par **janus2fr**, le **23/10/2019** à **08:16**

[quote]

Je suis surprise que ce soit mon bailleur et non la caf qui me le réclame

[/quote]

Cela paraît logique au contraire.

La CAF verse l'allocation au bailleur, donc si elle a trop versé, c'est à lui qu'elle réclame l'indu (c'est lui qui a touché cet argent).

Suite à ce remboursement, il manque donc de l'argent au bailleur pour le loyer, ce qu'il vous demande de payer.

Par **Sheryne**, le **23/10/2019** à **08:58**

Bonjour,

Oui c'est la caf qui verse directement l'apl à mon bailleur.

Je suis surprise que ce soit mon bailleur et non la caf qui me le réclame, oui je vais demander des justificatifs la lettre est des plus communes sans faire état des périodes concernées ni de détails. Un remboursement point.

Par **fricero**, le **23/10/2019** à **18:56**

Bonjour,

Activez votre compte sur le site de la CAF

On vous donne les détails et vous pouvez les contactez si vous ne comprenez pas